

M. DAVIN : Oui.

M. DOMVILLE : Non. Vous faites erreur.

M. DAVIN : Voyez, M. l'Orateur, où en sont les choses. Nous sommes ici discutant des questions concernant les Territoires du Nord-Ouest, concernant la frontière du Canada et des États-Unis, concernant la réglementation des mœurs au Yukon et l'unique autorité dont il faille se contenter est mon honorable ami ; j'ai de lui la plus haute opinion, mais il n'est pas encore et ne peut pas parler avec l'autorité d'un ministre.

M. DOMVILLE : Si mon honorable ami voulait me le permettre, rien qu'un mot. Veut-il prendre ma parole que les femmes ne sont pas taxées là-bas ?

M. DAVIN : Je prendrai sa parole pour tout ce qu'il pourra dire à ce sujet, sachant que c'est probablement le seul sur lequel il est absolument bien renseigné. Je dis, M. l'Orateur, que c'est grand dommage que le ministre de l'Intérieur ne soit pas ici quand nous discutons ces sortes de questions.

Le PREMIER MINISTRE : Un mot, s'il vous plaît. Je regrette l'absence du ministre de l'Intérieur qui est retenu chez lui par une indisposition assez grave.

M. DAVIN : Je l'ignorais et je l'apprends avec regret. Je suis heureux de voir qu'il ne néglige pas ses devoirs. Cependant, j'ai ici un discours du vaillant député de King, dans lequel il déclare que l'administration du Klondike a été la plus malhabile possible.

M. DOMVILLE : Pardon, je n'ai jamais dit cela. Je demanderai à mon honorable ami de lire l'endroit où j'ai parlé ainsi.

M. DAVIN : Je n'avais pas l'intention d'importuner la Chambre avec les produits oratoires de mon honorable ami, mais maintenant je ne puis faire autrement.

M. DOMVILLE : C'est bien, allez !

M. DAVIN : Je ferai tout pour obliger mon ami. Est-ce mon honorable ami de Saskatchewan qui fait une interruption ? Qu'il en fasse donc une bonne, comme il disait quand il entra dans un bureau de tabac de Winnipeg, l'autre jour. Le marchand lui demanda si c'était un cigare canadien ou importé qu'il désirait. "Je ne sais pas, répondit-il, mais que ce soit un bon." Qu'il nous serve donc une bonne interruption ou rien du tout. J'ai ici ce que dit l'honorable député de King, parce que je collectionne tous ses discours. Il y a dans tout ce qu'il dit une virilité que j'admire.

M. DOMVILLE : L'honorable député veut-il me dire quel journal il cite ?

M. DAVIN : Il faut d'abord que l'honorable député nie.

M. DOMVILLE : Je ne le peux pas tant que je ne sais pas ce que vous voulez lire.

M. DAVIN : Voici ce qu'il dit de la redevance de 10 pour 100 imposée par le gouvernement :

C'est ridicule, simplement ridicule. Le résultat est que les mineurs cachent leur or et fuient le pays. Je ne les en blâme pas ; j'en ferais autant. Si la redevance n'était que 2 pour cent le montant perçu serait plus considérable qu'avec celle de 10 pour cent. Le système actuel constitue un encouragement à la canallerie. Ce sont des rapports d'officiers d'ici, rédigés à Ottawa, qui ont donné naissance à la nouvelle que les mines étaient entre les mains des Américains ; ce sont ces mêmes rapports qui ont montré ces mines beaucoup plus riches qu'elles ne le sont.

L'honorable député le nie-t-il ?

M. DOMVILLE : Je ne puis dire qu'est-ce que l'honorable député lit. Il peut l'avoir imaginé ; je ne soutiens pas cela, mais il m'attribue des déclarations ; je veux savoir ce qui lui en fournit le droit.

M. DAVIN : Je fais lecture des extraits du rapport d'un discours de l'honorable député, publié dans le "Telegram," de Winnipeg, à la date du 12 août 1898.

M. DOMVILLE : Bien. Je nie avoir parlé ainsi.

M. DAVIN : Que l'âme de l'honorable député reste en paix, car je le consolerais en lui disant qu'il m'importe peu, pas plus qu'au public, qu'il nie ou non.

M. DOMVILLE : Alors, pourquoi en parlez-vous ?

M. DAVIN : Mais ce discours m'apprend que la redevance de 10 pour 100 est une erreur, que si elle était moindre elle rapporterait davantage. Dans un discours du ministre de l'Intérieur, que j'ai déjà cité, il est dit en réponse à une question, à propos des banques que celles-ci seraient attirées là-bas. On lui demanda en même temps si les opérations de ces banques seraient équitables pour les mineurs. Je cite de mémoire, mais j'ai ce discours ici, et il répondit en toutes lettres qu'il verrait à ce que les mineurs fussent bien traités. Or, que se passe-t-il en ce moment ? M. Ogilvie est allé au Yukon et un de ses principaux actes a été de défendre de payer les employés publics avec de la poudre d'or. Dans un camp de mineurs c'est la poudre d'or qui circule le plus, mais si un mineur va chez le contrôleur de l'or ou s'il veut payer le terrain qu'il achète, le gouvernement refuse la poudre d'or. Il lui faut aller à la banque qui ne lui donnera pas l'équivalent de ce qu'il avait l'habitude de recevoir, l'équivalent de la vraie valeur marchande de sa poudre d'or. La conséquence est que les banques font des profits énormes et que les mineurs sont tondus, pillés.

M. TAYLOR : La banque du sénateur Cox.

M. DAVIN : L'une d'elles est celle du sénateur Cox, je crois. Je veux porter un autre fait à votre attention. Les banques